

C

U



R

2

T

0



I



1

L



2

Sous Buffières

Mot du maire



Le 14 juillet 2011 par l'inauguration de l'horloge au fronton du bâtiment communal chacun pouvait penser que la construction de l'édifice commencée en 1913 était enfin terminée.

L'explication est plus simple ; l'association Curtil Fêtes et Loisirs créée en 2001 a voulu commémorer ses 10 ans d'existence, notamment sous l'impulsion de sa présidente Lida Baas, par ce cadeau offert à la commune de Curtil, merci à la généreuse donatrice.

L'action municipale a été marquée en 2011 par un évènement à caractère juridique exceptionnel ; la prise d'un arrêté de péril imminent en zone de circulation particulièrement dangereuse. Cette procédure, relativement banale pour une agglomération importante prend pour une commune comme la nôtre une plus grande ampleur, notamment dans la gestion de ses effets.

En collaboration avec le SYSDDEL (*Syndicat Départemental de l'énergie de Saône et Loire*) à qui la compétence de l'éclairage public communal a été transférée, la commune a terminé l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques aux Jandots (*partie départementale 17*). Afin d'harmoniser l'éclairage public de la commune, la municipalité fait réaliser une étude de coût de remplacement des anciens lampadaires par des nouveaux identiques aux derniers installés, qui sont surtout à basse consommation d'électricité.

Pour 2012, la municipalité se penche sur l'étude de l'aménagement de la traversée du bourg en conciliant : amélioration des mouvements de circulation, stationnement d'un seul côté, espace piétonnier, aménagement de l'écoulement des eaux pluviales côté nord de la D17, prise en compte de l'aspect paysager et esthétique des aménagements et bien sûr équilibre budgétaire.

Au niveau de l'intercommunalité, ne extension du périmètre de la communauté de communes a été proposée pour avis aux communes par les services de l'Etat et départementaux. A ce jour rien n'est encore officialisé, cela ne saurait tarder.

Dans le cadre des réformes territoriales notre communauté de communes a instauré une fiscalité unique mixte à compter du 1^{er} janvier 2011. Elle se substitue aux communes qui la composent pour percevoir la CET (*contribution économique territoriale*) (*ex taxe professionnelle*). De plus, de nouvelles compétences (*notamment équipements sportifs*) ont été prises par la communauté de communes, ce qui lui permet de bénéficier d'une DGF (*dotation globale de fonctionnement*) bonifiée. Ces mesures permettent de stabiliser la part additionnelle des autres impôts locaux perçus par l'intercommunalité (*taxe d'habitation, taxe foncière*).

La consultation publique pour l'aménagement de la RCEA est terminée, comme la presse en a fait l'écho, la mise en concession autoroutière est imminente, reste à déterminer l'emplacement des péages ; gratuité ou non pour se rendre à Curtil ? Et la route de substitution pour les usagers qui ne veulent pas payer, par Curtil ?

Je remercie les habitants qui participent au bien être de la vie collective (*entretien des voies communales, déneigement, animations festives, etc...*) et j'adresse une particulière reconnaissance au conseil municipal pour la solidarité qu'il m'a exprimée dans le cadre de la prise de l'arrêté de péril imminent et dans la gestion des suites qui en ont découlées.

Au nom de la municipalité je souhaite aux habitants de Curtil et à leurs proches, une bonne et heureuse année 2012

Bernard Durupt

Avec nos proches voisins

Mutualisation de matériel

Au printemps 2011, la commune s'est associée avec Buffières et Sivignon pour l'achat d'un broyeur d'accotement très utile pour l'entretien de nos chemins ruraux. Une convention d'achat et de fonctionnement gère l'utilisation de la machine. Pour des raisons de commodité la commune de Sivignon a réalisé l'investissement, l'assure et l'abrite. La commune de Curtil a participé à l'achat et contribue à son fonctionnement au prorata de son utilisation annuelle. La traction, en ce qui concerne Curtil est effectuée par un prestataire agréé payé directement par la mairie.



Expression libre des maires du RPI

Vivre à la campagne

Nombreux sont celles et ceux qui ont fait le choix d'une implantation rurale et ainsi accéder aux plaisirs d'une vie agreste. Parmi les éléments essentiels capables d'assurer la pérennité de nos collectivités souvent fragiles et vulnérables figurent l'école

Le RPI créé en 1978 voit ses effectifs stagner avec toutes les interrogations qui en découlent quant au maintien des structures actuelles, bien qu'à ce jour et contrairement à quelques rumeurs circulant çà et là, il n'y ait pas de risque connu quant à une diminution du nombre de classes

Toutefois, il est un problème important que nous devons aborder : celui des enfants qui pourraient être scolarisés à l'intérieur du RPI et qui, pour diverses raisons, ne le sont pas. Leur nombre est de 13 et si nous sommes tout à fait conscients que cette situation est liée pour beaucoup, à d'évidents problèmes d'organisation de la vie au quotidien, il est tout aussi évident que ce choix s'exerce au détriment du RPI et de son avenir.

Vivre en campagne implique que toutes et tous nous sachions parfois accepter quelques contraintes pour aller vers demain avec les meilleures chances de maintenir les structures essentielles à la vie, structures parmi lesquelles et au premier rang figure l'école.

Nous sommes souvent et pour partie détenteurs des éléments permettant la solution de nos problèmes collectifs.

Loin de vouloir être moralisateurs ou donneurs de leçons, nous souhaitons seulement que conscience soit prise quant à l'importance de ces 13 enfants qui représentent 26% des effectifs actuels du RPI. Un RPI qui par ailleurs, offre des conditions de scolarisation performantes qu'il s'agisse des locaux, des équipements pédagogiques, des services complémentaires, garderie et cantine, ou du transport.



Le Restaurant Scolaire

du RPI

(Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Le Restaurant scolaire du RPI Buffières-Sivignon est animé par des parents bénévoles et emploie 3 salariées. Elles ont en charge la préparation et le service d'une quarantaine de repas (*de la maternelle au CM2*).

Le maintien d'une cantine traditionnelle et familiale a un coût. L'élaboration et le service des repas nécessitent effectivement 3 salariées, ce qui implique des postes chargés et salaires importants. Pour équilibrer le budget nous faisons appel d'une part aux subventions versées par les cinq communes du RPI et aux forfaits payés par les familles et d'autre part aux bénéfices réalisés lors de nos différentes manifestations, qui représentent environ 20% du budget, ce qui n'est pas négligeable !

En inscrivant leurs enfants au restaurant scolaire chaque parent devient automatiquement membre de l'association. L'Assemblée générale à laquelle tout membre est convoqué est le moment au cours de l'année où chacun peut exprimer ses désirs, ses attentes et élire le bureau. Au cours des dernières années nous constatons un manque de motivation et d'engagement des parents. En effet lors de la dernière Assemblée Générale aucun nouveau membre n'est venu. Est-ce par manque de temps, de désintérêt ?...



Cantine à Buffières



Cantine à Sivignon

Nous tenons à rappeler que si l'Association venait à disparaître, c'est aux municipalités qu'en reviendrait la charge. Nous devons maintenir de notre mieux le fonctionnement actuel, sans quoi nous tomberions dans un système plus "industriel" qui entraînerait une augmentation significative du prix du repas. Nos enfants n'auraient donc plus le plaisir de manger, des entrées et des desserts faits maison, de la viande et des légumes locaux dans une ambiance familiale.

Nous restons motivés et prêts à accepter toutes bonnes volontés et participations lors de nos prochaines manifestations.

Nous avons la chance d'avoir une école de proximité avec une restauration de qualité et nous nous devons de maintenir cet environnement épanouissant pour nos enfants.

Afin de vous faire une idée du contenu de l'assiette de nos chers bambins voici le menu « type » d'une semaine.

LUNDI	MARDI	JEUDI	 VENDREDI
Salade de haricots Poisson / purée Fromage blanc	Salade Quenelles / gâteau de foie Pommes	Steak / pâtes Fromage Fruits	Velouté de courgettes Poulet/choux fleurs Gâteau maison

CCAS (centre communal d'action social)

En raison de la mise en place des dispositifs d'aide nationaux (RSA, CMU, etc...) le CCAS n'est plus sollicité pour des secours individuels, il se consacre donc d'avantage à des actions collectives au profit des habitants et auprès d'associations pouvant apporter une aide à la population.

Fin octobre un repas a été offert à l'auberge du lac à Chandon (Trivy) aux personnes de plus de 65 ans résidentes de la commune ou y ayant résidé durant leur vie active.

Pour les fêtes de fin d'année des friandises ont été distribuées aux personnes de la commune séjournant en maison de retraite.

Une participation a été apportée à la collation servie aux enfants (*et aux adultes accompagnateurs*) à l'occasion de l'inauguration de la décoration du lavoir en fin d'année.

Une subvention a été versée au « Secours Catholique » et au « Restaurant du Cœur » de Cluny.

Association Curtil Fêtes et Loisirs

L'année 2010 marque les 10 ans du comité des fêtes et des loisirs de Curtil.

Lida Baas, notre présidente sortante a accompagné avec brillance, générosité, enthousiasme ce Comité des Fêtes et des loisirs durant les 4 dernières années. Elle reste à nos côtés comme membre actif et nous l'en remercions.

Le bureau m'a nommée présidente et j'en suis touchée. Christine Berry nous rejoint au secrétariat adjoint, le premier secrétaire reste Bernard Durupt, Christine Bailly est toujours au poste de trésorière.

Les objectifs du comité des fêtes ne changent pas : inventer des moments de partage, de rires et de sourires ensemble, habitants et amis du village, de France, d'Europe, de Navarre et du monde, familles, jeunes et anciens.



Lavoir décembre 2011

Chaque année est traversée de dates phares telle la randonnée des Fours à pains le premier mai, la fête au mois d'août, la décoration du lavoir en période de Noël. Nous aimerions ajouter à cette liste un rendez-vous pique-nique le 14 juillet pour prolonger le pot de la mairie. Chacun de ces événements sont des rendez vous auxquels la population du village et des alentours est fidèle. Ils marquent le cours de l'année de joies partagées autant pendant leur organisation que durant leur déroulement.

Pour les réaliser, ces moments nécessitent la collaboration et les complicités de bon nombre d'entre nous. Peu de communes peuvent prétendre à un tel pourcentage de population investie dans l'animation (si nous sommes 10 cela représente 12% de la population, imaginer à Paris un évènement ou il y aurait 1 million de personnes qui participeraient !!!). Cela dit nous avons besoin de forces vives dans les domaines les plus variés (*montage de tentes, photocopies, buvettes, distribution d'informations... et tant de choses auxquelles nous n'avons pas pensé !*).

Un peu de soutien logistique, un peu de temps, votre adhésion... voilà ce qui fait que tout devient possible. Aussi nous comptons sur votre soutien, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous laisserons une boîte aux lettres au café du village « Le Curtil » (*ouvert tout les jours sauf le mercredi*) pour que vous y déposiez vos suggestions et vos idées, vos contacts mails et autres, vous pourrez aussi trouver diverses informations et nos coordonnées.

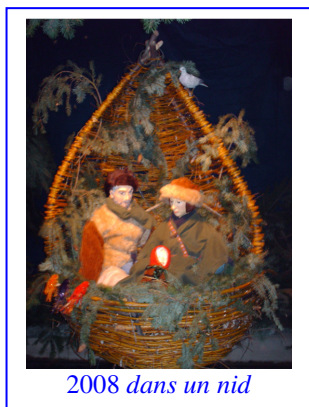
A tout bientôt donc, bien amicalement.

Isabelle Senègre
Le Village
Curtil sous Buffières.
06 07 70 22 96
isabelle.senegre@sfr.fr



10 ans d'animations festives







Société de chasse de Curtil

La saison 2011-2012 est très prolifique pour la chasse aux sangliers contrairement aux années précédentes où ce gibier se faisait rare sur le territoire de la société.

Jours de chasse à Curtil : mercredi, samedi et dimanche

*promeneurs, ramasseurs de champignons, cueilleurs de baies,
ne l'oubliez pas*

71520 La Chapelle du Mont de France

Tél. 03 85 50 28 78 - 03 85 50 28 65

03 85 50 90 83

Site web : <http://www.apvn.org>

mail : apvn@orange.fr



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée en Préfecture de Mâcon le 16 juillet 1997
Agréée le 6 janvier 2006 au titre de l'article L 142.1
du code de l'environnement dans le cadre géographique
du département de Saône et Loire

Une centaine d'adhérents et sympathisants principalement entre Suin, Saint-Cyr et la Mère Boitier

Des objectifs ambitieux

L'APVN a pour objectif de lutter contre les nuisances et pollutions de toutes sortes mais surtout de sensibiliser et informer objectivement les habitants sur les questions environnementales. Etant fortement ancrée dans un territoire rural, les problèmes liés à la vie à la campagne constituent un terrain de prédilection pour l'APVN.



Une stratégie multiple

L'APVN adhère à France Nature Environnement via le Comité Départemental de protection de la nature (CDPN 71). Par ailleurs, elle rencontre et dialogue avec les élus. Elle participe à des comités consultatifs départementaux : développement du Pays Sud Bourgogne, Plans Climat-énergie, déchets ménagers et assimilés, Natura 2000 Cluny-Grosne, consommation des espaces agricoles, suivi de la RCEA...

Les manifestations déjà programmées en 2012

- Concours photo sur le thème de l'eau pour les élèves du CP au CM2 de janvier à avril.
- Table ronde sur l'effet du stade lunaire sur les pratiques en jardinage, agriculture...en avril.
 - Sortie botanique dans la vallée de la Noue en mai ou juin.
 - Assemblée générale et tombola en août.
- Conférence/débat confrontant intérêts et nuisances des forêts de Douglas en octobre.
 - Soirée choucroute en novembre

Relais Assistantes Maternelles - Enfants – Parents Intercommunal du Clunisois

Le R.A.M.EP.I.C est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation à destination des parents à la recherche d'un mode de garde pour leur(s) enfant(s).

Il accompagne les assistantes maternelles agréées dans leur profession et les parents dans leur fonction d'employeur (contrat, mensualisation,...).

C'est un lieu de créativité et de socialisation des jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel.

Contact : Laure SEVELINGE au 03 85 59 00 81 ou ramic.clunisois@yahoo.fr

Lundi & mardi 13h45 à 18 h - jeudi sur RDV Rue des Ravattes à Cluny

Autres services extra communaux



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAÔNE-ET-LOIRE

Direction des routes et des infrastructures
Service exploitation et sécurité de la route
Espace Duhesme - 18 rue de Flacé
71026 Mâcon Cedex 9

www.cg71.fr



Des agents au service de la population

Du 15 novembre au 15 mars, 280 agents, répartis dans 5 subdivisions et 26 centres d'exploitation, surveillent les conditions météorologiques et interviennent en cas d'intempéries sur les 5 300 km de routes départementales. Ils disposent d'une centaine de véhicules de déneigement. Un Centre d'information et de gestion du trafic (CIGT) est également en alerte 24 h / 24.

Le salage, un équilibre à trouver

S'il fait fondre la neige, le sel utilisé sur les routes se répand dans la nature et peut nuire à la biodiversité. Dans le cadre de son agenda 21, programme d'actions pour un développement durable, le Conseil général s'engage pour trouver des solutions plus économiques et moins agressives pour l'environnement, comme la bouillie de sel, mélange de sel et d'eau.

La consommation moyenne de sel du Conseil général est de 10 000 tonnes.

En décembre 2009 et janvier 2010, pour faire face à des épisodes neigeux inhabituels, elle a atteint les 15 000 tonnes, soit près d'un million d'euros.

Information : selon la carte téléchargeable sur le site du Conseil Général (www.cg71.fr), le déneigement de la Départementale 17 qui traverse Curtil n'est pas réalisé le dimanche.

Renseignements utiles :

Pour les transports scolaires,
contactez le **03 85 39 93 40**

Pour consulter la carte des travaux
en cours : **www.cg71.fr**

ADIL : Agence départementale pour l'information sur le logement



13 rue Gabriel Jeanton
71000 MACON
Mardi au vendredi :
9h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00
Téléphone : 03 85 39 30 70
Télécopie : 03 85 39 96 39

Pour tout savoir sur le logement que vous soyez locataires ou propriétaires.
Conseils juridiques et financiers, neutres, complets et gratuits sur le logement en matière :
d'accession à la propriété, de location, de fiscalité immobilière, de copropriété

CAUE de Saône-et-loire : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



6 quai Jules Chagot
BP 225
71308 Montceau-les-Mines
Cedex

Tel : 03 85 69 05 25
Fax : 03 85 69 05 30

caue71@orange.fr

La loi ne fait pas obligation de recourir à un architecte ou maître d'œuvre lorsqu'il s'agit d'un projet de surface hors-œuvre nette (SHON) inférieur à 170 m². À partir de vos envies, de vos besoins et de vos possibilités, un architecte du CAUE vous conseillera afin de définir et de réaliser au mieux vos futurs lieux de vie. Il vous orientera dans les démarches à suivre. Il vous accompagnera dans l'élaboration de votre programme. Le conseil ne pourra cependant pas porter sur la phase relevant de la maîtrise d'œuvre (réalisation de plans, choix techniques ...).

Budget communal de fonctionnement 2011 (extraits)

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	22 250	Report excédent de fonctionnement	5 000
Charges de personnel	7 750	Produits des services du domaine	270
Indemnités maire et adjoints	9 200	Impôts et taxes	9 980
Participation éclairage public (SYSDEL)	9 000	Dotations et Fonds de compensation	33 700
Participation achat broyeur	2 650	Revenus des immeubles	8 400
Subventions & divers	2 000	Produits financiers	500
Amortissements	5 000		
Total dépenses	57 850	Total recettes	57 850

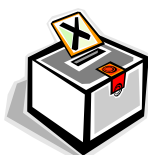
Hors budget annexe assainissement collectif

Etat – civil 2011

Décès	11 avril 2011 : Madame Hélène Actis, <i>née le 21 janvier 1970, domiciliée Au village</i>
Mariage	4 juin 2011 : Mademoiselle Sandrine Sevelinge, <i>née le 16 octobre 1978, domiciliée aux Murots</i> & Monsieur Sylvain Cottin <i>né le 30 juillet 1978, domicilié aux Murots</i>

Recensement de la population : 19 janvier au 18 février 2012

Agent Recenseur : **Madame Isabelle Michoulier**
(munie d'une carte tricolore avec photo)



22 avril et 6 mai 2012	Élection présidentielle
10 et 17 juin 2012	Élections législatives

Secrétariat de mairie:

Mercredi de 9 h. à 12h. & Vendredi de 14 h. à 17 h.
Tél./Fax : **03 85 50 26 66** - commune.curtil@wanadoo.fr
Secrétaire : Madame Véronique Kanelakis

Sans vous déplacer, depuis chez vous sur internet :

Imprimés et tous renseignements d'urbanisme : http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr	Demandes d'état-civil auprès de sa commune de naissance (<i>si elle est référencée sur le site</i>) : WWW.actes-etat-civil.fr
--	---

Club Informatique & internet intercommunal à Curtil

La Communauté de Communes du Clunisois met à disposition en salle communale de Curtil la permanence d'une animatrice qualifiée auprès des habitants de tous âges (de 2 à 100 ans et plus...)
des communes voisines pour organiser des séances d'initiation à internet.

2 samedis par mois de 9 h. 30 à 12 h

NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral en date du 30 juin 2001 les nuisances sonores sont règlementées.

Extrait de l'article 10 de l'arrêté :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage,.... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants

Les jours ouvrables de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

Les samedis de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 19 h

Les dimanches et fériés de 10 h. à 12 h.

L'ensemble de l'arrêté est consultable sur le site internet de la Préfecture de Saône et Loire www.pref71.fr

DEBARDAGE

Pour une bonne conservation des chemins communaux, il est rappelé que le **débardage forestier est réglementé** sur l'ensemble du territoire communal **par un arrêté municipal.**

Avant toute opération de forestage il est nécessaire de se renseigner en mairie (*Chaque propriétaire est tenu d'informer les exploitants et professionnels des dispositions communales applicables à ses parcelles*)

Bulletin municipal 2012 réalisé par la Mairie de 71520 Curtil sous Buffières
Publication annuelle